BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
DBE LRO
Immeuble l'Optimum
Zac Blaise Pascal
34000 MONTPELLIER

Programme et périmètre de repérage avant visite

REFERENCES MISSION

PPR N° : 32279594/S1/1/AM-RTV_V1

Rédigé le : 12/06/2026

Référence au programme de travaux :
CHIFFRAGE UGAP CHIFFRAGE UGAP réalisé le 12/06/2026 par Diane HELLIS

DONNEUR D'ORDRE

UNION GROUPEMENTS D ACHATS PUBLICS

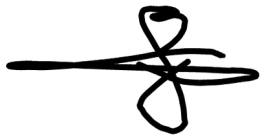
- -
sis 248 boulevard du General Leclerc
34700 LODEVE

SITE D'INTERVENTION

GENDAMERIE DE LODEVE

sis 248 boulevard du General Leclerc
34700 LODEVE
BATIMENT 750-751
Latitude : 43.733900 / Longitude : 3.315800

OPERATEUR(S) DE REPERAGE

Prénom Nom	Fonction	Compétence	Signataire du rapport
Mathieu VERNIZEAU	Diagnostiqueur	Certification N° 2368	Mathieu VERNIZEAU 

Le présent rapport ne peut être reproduit qu'intégralement.

SOMMAIRE

1. Objet du document 3

2. Documents remis par le donneur d'ordre 3

3. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre 4

4. Programme de repérage prévisionnel défini par l'opérateur de repérage 4

5. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage 5

BUREAU VERITAS vous accompagne durant toutes les phases de vos projets



1. Objet du document

Conformément à l'article 6 de l'arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis, ce document détaille, préalablement à la visite sur site, le périmètre et le programme de repérage prévisionnel en fonction du programme des travaux prévus.

Il vise à déterminer les ouvrages et parties d'ouvrages qui devront faire l'objet de recherche d'amiante si présents dans le périmètre des travaux prévus, au regard de l'annexe 1 de l'arrêté précité.

Le présent document concerne uniquement les produits ou matériaux identifiés comme concernés directement ou indirectement par les travaux au vu des informations fournies par le donneur d'ordre.

Dans le cas où des zones ou des produits et matériaux impactés par les travaux prévus ne sont pas référencés ci-dessous, il conviendra que le donneur d'ordre transmette ses observations après avoir vérifié la cohérence entre le programme de travaux et le périmètre et le programme de repérage proposé par l'opérateur de repérage.

2. Documents remis par le donneur d'ordre

Référence du (des) document(s) décrivant le programme et le périmètre des travaux :

Référence	Nom du document	Réalisé le	Réalisé par
CHIFFRAGE UGAP	CHIFFRAGE UGAP	12/06/2026	Diane HELLIS

3. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Selon le(s) document(s) remis par le donneur d'ordre, le programme des travaux prévus est le suivant :

Description succincte du programme des travaux
Refection Toiture batiment 750-751

4. Programme de repérage prévisionnel défini par l'opérateur de repérage

Il définit les ouvrages de la construction et parties d'ouvrages de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis, impactés par les travaux prévus.

Le présent repérage concerne uniquement les produits ou matériaux identifiés comme concernés directement ou indirectement par les travaux au vu des informations fournies par le donneur d'ordre.

Dans le cas où des produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'ont pas fait l'objet de recherche d'amiante car non identifiés comme concernés par les travaux prévus au vu des informations fournies préalablement au repérage, il conviendra que le donneur d'ordre fasse effectuer des investigations supplémentaires ultérieures.

Ouvrages et parties d'ouvrage de la construction à investiguer si présents dans le périmètre de repérage

Ouvrages de la construction	Parties d'ouvrages
01 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités	
Ardoises	Ardoises composites hors fibres-ciment, Ardoises en fibres-ciment
Bardeaux bitumineux	Bardeaux bitumineux ("shingles")
Conduits en toiture	Conduits d'eaux pluviales, Conduits d'eaux usées, Conduits de fumée
Eléments associés à la toiture	Chéneaux, Closoirs, Colles des solins en fibre ciment, Conduits, Costières, Couvre-joints, Eléments complémentaires de toiture, Faitages, Garnissages des joints de dilatation, Joints de dilatation, Jonctions bitumineuses, Mitres, Rives, Solins, Tresses d'étanchéité à l'air
Etanchéité de toiture terrasse	Complexes asphaltés , Ecrans de semi indépendance , Pare-vapeur, Produits d'accrochage, Revêtements bitumineux parties planes, Revêtements bitumineux relevés
Plaques ondulées et planes	Plaques en fibres-ciment, Plaques en matériaux bitumineux, Revêtements anti condensation sous bac acier
02 - Parois verticales extérieures et façades	
Façades lourdes y compris poteaux	Enduits extérieurs projetés, lissés ou talochés, crépis extérieurs

5. Périmètre de repérage défini par l’opérateur de repérage

Au vu du programme des travaux, les parties de bâtiment qui feront l’objet de recherche d’amiante sont les suivantes :

- Partie(s) du bâtiment :
TOITURE